



Votre Auto à la Carte !

Inscription dans le cadre d'un retour au permis

Suite à une invalidation ou à une annulation

- Soit il s'agit d'un premier permis de conduire
- Soit il s'agit de l'ajout de nouvelles catégories à un permis existant

Pièce d'identité

- * Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- * Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- * Passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- * Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)

Justificatif de domicile

- Un avis d'imposition ou de non-imposition
- Une quittance de loyer faite par un professionnel
- Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau)
- Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant
- Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent

Photo d'identité

- La photo d'identité récente et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.
- La photo doit être de 3.5 x 4.5 cm et respecter les caractéristiques suivantes :
- En couleur sur fond clair et uni, de face tête nue, visage centré et dégagé, yeux ouverts et visibles
- Une photo scannée ou photographiée sera refusée

Cerfa n°14880*02 complété et signé par le médecin annonçant l'aptitude

Vous devez vous soumettre à une visite médicale si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Formulaire visite médicale

- * candidat aux catégories A et B du permis de conduire délivrées pour la conduite de véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap ;
- * candidat aux catégories A et B atteint d'une incapacité a priori incompatible avec l'obtention du permis de conduire ;
- * candidat aux catégories A1, A2, A, B et B1, titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire ;
- * candidat atteint d'une affection a priori incompatible avec la délivrance du permis ;
- * candidat ayant fait l'objet d'une demande de contrôle médical par l'examineur lors de l'épreuve pratique de l'examen.

Contrôle médical : La périodicité du contrôle médical dépend de votre âge et de la catégorie du permis.

- Permis A utilisé pour une activité de transport de personnes à 2 ou 3 roues
- Permis B utilisé pour les activités suivantes : taxi, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes
- Permis C et C1 (poids lourd)
- Permis D et D1 (transport en commun)
- Permis CE, C1E, DE et D1E (certains véhicules avec remorque)

Coût de la prestation : 39.90 €

